



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Meaux

Bureau de la réglementation et
de la coordination territoriale

COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT AUPRES DE L'AERODROME COULOMMIERS-VOISINS

Réunion du 17 novembre 2020

Etaient présents :

M. Nicolas HONORE- sous-préfet de Meaux
M. Mazurkiewicz , M. Devouge et Mme Jensen – Groupe ADP
M. Laurelut, conseiller municipal de Pommeuse
M. Crassus, conseiller municipal de Giremoutiers
Mme Buisson – association FNE 77
Mme Chadelat – association ADEVA
Mme François – sous-préfecture de Meaux
M. Bouniol – DGAC/DSAC Nord
M. Edelmann - DCPAF

La réunion de la Commission Consultative de l'environnement de l'aérodrome de Coulommiers-Voisins s'est tenue le 17 novembre 2020, sous la présidence de M. Nicolas Honoré, sous-préfet de Meaux (réunion en audio-conférence). M. le sous-préfet rappelle les points de l'ordre du jour et s'enquiert d'éventuelles observations ou corrections à apporter au compte rendu de la précédente commission. En l'absence de remarque ou d'observation, le compte-rendu de la CCE du 7 février 2019 est adopté.

I. Bilan d'activité – trafic de l'année 2019 et des 10 premiers mois de 2020

M. Devouge (Groupe ADP) rappelle que, l'aérodrome de Coulommiers-Voisins ne disposant pas d'une tour de contrôle, le trafic est estimé sur la base du nombre de contacts radio enregistrés.

Cette méthodologie de comptage, déjà utilisée les années précédentes, fait apparaître pour l'année 2019 une légère diminution de trafic de -0,7 % (28 845 mouvements en 2019 versus 29 207 mouvements en 2018).

Il n'a malheureusement pas été possible de procéder au comptage des contacts radio pour évaluer le trafic de l'année 2020. L'analyse des contacts radio est une activité manuelle chronophage rendue très difficile par le régime d'activité partielle de la période. Dès lors, l'évaluation du trafic 2020 a été faite selon la méthodologie suivante :

- pendant le premier confinement, la plateforme a été totalement fermée pendant 2 mois, de la fin mars à la mi-mai. L'évaluation des mois d'activité 2020 pendant lesquels la plateforme était ouverte a été faite par extrapolation du niveau d'activité enregistré sur les autres aérodromes d'aviation générale gérés par ADP, à savoir un niveau de trafic habituel. Sur cette base, le trafic 2020 est évalué à 24 000/25 000 mouvements, soit une baisse se situant entre -10 et -15 % par rapport à l'an dernier ;

- depuis le début du deuxième confinement, le trafic est toujours réduit par rapport au trafic habituel. La plateforme reste ouverte et le trafic se limite aux vols autorisés dans un cadre de formation professionnelle et d'examens,

II. Bilan des contrôles 2019

M. Edelmann (DCPAF) précise que les contrôles de la Police aux Frontières portent à la fois sur l'infrastructure du terrain, les aéronefs, le respect des trajectoires et des règles de vol des pilotes. Ces contrôles sont effectués mensuellement.

Sur la période, la DCPAF n'a relevé aucun incident ni enregistré de remontée d'information faisant état de problème particulier sur la plateforme de Coulommiers-Voisins.

M. le sous-préfet ouvre le débat aux questions et observations des participants :

- Les hauteurs minimales de survol des communes par les aéronefs (M. Laurelut – Pommeuse)

M. Bouniol (DGAC/DSAC-Nord) précise que les hauteurs minimales de survol sont définies par un arrêté de 1957. Ces hauteurs minimales sont variables en fonction de l'étendue des communes (de 300 mètres à 5 000 mètres). Il est acté que M. Bouniol (DGAC/DSAC Nord) fournira à M. Laurelut l'information relative à la hauteur minimale de survol de la commune de Pommeuse.

- La pratique de la voltige

Mme Buisson (FNE 77) indique avoir observé de la voltige sur Mortcerf, en bordure de la forêt de Crécy et demande des précisions sur la réglementation des exercices de voltige.

M. Bouniol (DGAC-DSAC Nord) précise que la voltige ne peut s'exercer que sur des sites déclarés à la DGAC. Il n'y a pas d'axe de voltige sur le terrain de Coulommiers-Voisins. Il existe un axe de voltige un peu à l'Est de la plateforme mais qui est réservé aux planeurs. A priori, il n'y a pas d'axe de voltige sur Mortcerf. M. Bouniol vérifiera ce point.

- Les nuisances sonores des ULM

M. Crassus (Giremoutiers) signale le problème récurrent d'un autogire qui, entre 12h00 et 14h00, passe au-dessus des habitations de Giremoutiers à basse altitude. M. Crassus ajoute, pour avoir relevé plusieurs plaques d'immatriculation d'aéronefs, que la plupart des avions qui ne respectent pas les hauteurs de survol semblent provenir d'aérodromes voisins (Lognes-Emerainville).

M. Bouniol (DGAC/DSAC) confirme que la préfecture a été saisie de plusieurs plaintes de riverains mettant en cause les survols d'habitations par des ULM. Un courrier, en date du 28 août 2020, a été envoyé au Président du Groupement des usagers pour lui demander de faire une information auprès des ULMistes.

M. Gobeill (GRAC) indique n'avoir pas eu connaissance de ce courrier mais confirme que le circuit des ULM est susceptible de générer quelques difficultés : c'est un circuit à basse hauteur (pour protéger les avions), parfois difficile à respecter par les ULM et qui passe à la verticale des quelques maisons.

Il est acté que M. Bouniol et M. Gobeill se rencontrent pour étudier la possibilité de modifier sur quelques points le tracé du circuit des ULM.

M. le sous-préfet indique qu'un point d'avancement de ce sujet sera fait à la prochaine CCE.

III. Points divers

- Les infractions : comment aviser les autorités des infractions ? (M. Crassus – Giremoutiers)

- M. Edelmann (DCPAF) signale que les riverains qui constateraient des infractions récurrentes de la part de certains avions peuvent le signaler à la DCPAF après avoir noté, dans la mesure du possible bien évidemment, l'immatriculation et les caractéristiques des avions concernés. S'il y a un souci avec un ou plusieurs avions, la DCMAP se déplacera pour contrôler et rendre visite au club concerné.

Le numéro de téléphone pour joindre la DCPAF est le : 01 70 29 20 20

L'adresse-mail : dcpaf-em-ua@interieur.gouv.fr

- M. Gobeill (président du GRAC) propose également d'intervenir, à l'amiable, auprès des aéroclubs et des pilotes pour leur rappeler, en cas de problème, la vigilance à avoir sur le respect des règles. Il est clair en particulier que les pilotes extérieurs à l'aérodrome, qui connaissent moins bien les circuits de piste de Coulommiers, peuvent être parfois moins vigilants d'autant qu'ils savent que la plateforme n'est pas surveillée. *M. Gobeill communique également son numéro personnel où le joindre en cas de nécessité : 06 30 89 75 04.*

- Risques de collision de planeurs au-dessus des communes

M. Laurelut (Pommeuse) attire l'attention sur les survols concomitants de plusieurs planeurs au-dessus de sa commune qui suscitent quelques inquiétudes des riverains quant à l'éventualité d'une collision entre ces planeurs.

M. Gobeill (GRAC) souligne que le risque d'une collision entre planeurs est infime, quasi nul, et ceci pour plusieurs raisons : les pilotes de planeurs sont très respectueux des règles de sécurité, ils sont tous en contact radio et sont parfaitement équipés pour connaître la distance et l'altitude les séparant les uns des autres. M. Gobeill propose que des rencontres d'information soient organisées par le club des planeurs avec les riverains de Pommeuse.

M. Bouniol (DGAC/DSAC) ajoute que les planeurs sont équipés d'un boîtier FLARM, fonctionnant par fréquences radars, qui informe en permanence les pilotes, avec des codes couleurs, des risques éventuels de rapprochement des autres planeurs.

- L'évolution de l'aérodrome de Coulommiers-Voisins (M. Laurelut – Pommeuse)

M. Gobeill (GRAC) indique qu'à sa connaissance il n'y a pas de projet d'évolution de l'aérodrome ni en termes de trafic ou de vols de nuit.

*

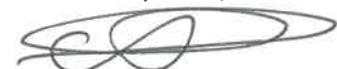
**

Au terme des débats, M. le sous-préfet rappelle les conclusions principales de la réunion :

- le lancement d'une réflexion concertée sur la modification du circuit ULM ;
- le projet d'organisation d'une réunion d'information par le club des planeurs.

Monsieur HONORE lève la séance après avoir remercié vivement les membres de la commission de leur participation.

Le sous-préfet,



Nicolas HONORE

